Date de mise en ligne : 23 septembre 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du 18 SEP. 2024

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00129** du 18 SEP. 2024
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) 6 B AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
94410 SAINT-MAURICE

En vue de la réalisation : -modification de la baie vitrée
-remplacement de la porte d'entrée
-ravalement de la façade

Sur un terrain sis 158 RUE DE PARIS
Cadastré AH622

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 18 SEP. 2024

Le Maire

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00129** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,